



DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR UN CREDIT - RÉGLEMENT VERS UN PROFESSIONNEL

- 1/ COPIE DU CARNET DE FRANCISATION
OU DE LA CARTE DE CIRCULATION DU BATEAU**
(à nous fournir au montage de la demande de financement)

- 2/ CERTIFICAT DE NON-HYPOTHÈQUE MARITIME POUR LES
BATEAUX DE PLUS DE 7M**

- 3/ ACTE DE VENTE SIGNÉ ENTRE ACHETEUR** (tous les acheteurs)
ET VENDEUR (tous les vendeurs) **AVEC INDICATION DU PRIX DE VENTE**
(le prix doit être en corrélation avec la demande de crédit acceptée) ou
FACTURE À L'ORDRE DES ACHETEURS AVEC INDICATION DU PRIX DE VENTE

- 4/ AVIS DE LIVRAISON COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ ENTRE ACHETEUR ET
VENDEUR**

- 5/ COPIE DES RÈGLEMENTS FAITS PAR L'ACHETEUR AU VENDEUR**

- 6/ MANDAT DE VENTE SIGNÉ ENTRE LE VENDEUR ET LE BROKER INDIQUANT
QUE LE BROKER EST HABILITÉ À RECEVOIR LES FONDS**

- 7/ KBIS, RIB ET CNI DU DIRIGEANT SI BROKER NON CONNU CHEZ NOUS**

- 8/ QUITTANCE SUBROGATIVE SIGNÉE PAR ACHETEURS ET VENDEURS ET
RÉCEPTIONNÉE EN ORIGINAL À NOTRE AGENCE COMMERCIALE DE NANTES**
(uniquement si vendeur est un professionnel)

www.cgi-finance.com

